

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCHÉMIN
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 juin 2019, À 12 HEURES 30 À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #2 - Christian Lamontagne
Siège #4 - André Loubier
Siège #6 - Richard Fauchon

Madame Linda Gilbert, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

162-06-2019

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Résultats 2e appel d'offres public chemins d'hiver

3.1.1 - Si pas de soumissionnaire : réviser devis

3.2 - Entente réseau aqueduc

3.3 - Suivi tour de télécommunication

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Christian Lamontagne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.
ADOPTÉE

3 - SUJETS À DISCUTER

Le conseiller Samuel Goudreau se présente à la séance, il est 13h17.

163-06-2019

3.1 - Résultats 2e appel d'offres public chemins d'hiver

Point remis à l'ajournement du 28 juin 2019 à 12h30.

164-06-2019

3.1.1 - Si pas de soumissionnaire : réviser devis

165-06-2019

3.2 - Entente réseau aqueduc

**IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE les membres du conseil adoptent le projet d'*Entente relative à la mise en place et à l'entretien d'une installation de traitement de l'eau potable du réseau d'aqueduc de Sainte-Rose Station*. Madame Linda Gilbert, directrice générale,

est autorisée à faire signer ladite entente avec les propriétaires desservis.
ADOPTÉE

166-06-2019

3.3 - Suivi tour de télécommunication

SIGNATURE D'UN BAIL AVEC SOGETEL MOBILITÉ INC. POUR L'UTILISATION D'UNE PARTIE DU LOT 4 217 625 DU CADASTRE DU QUÉBEC (PROPRIÉTÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE DE -WATFORD) AFIN D'Y IMPLANter UNE TOUR CELLULAIRE À SAINTE-ROSE DE -WATFORD.

CONSIDÉRANT QUE Sogetel Mobilité projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford;

CONSIDÉRANT la demande de « Sogetel Mobilité Inc. » (« Sogetel ») de placer une tour de télécommunication sur une partie du lot 4 217 625 du cadastre du Québec (appartenant à la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford);

CONSIDÉRANT que l'endroit ciblé, une partie du lot 4 217 625 du cadastre du Québec (appartenant à la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford), constitue un emplacement de choix pour l'implantation d'une tour cellulaire à l'extérieur de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que l'arpentage final de la parcelle de terrain visée par le bail de location sera précisé dans les prochaines semaines par le promoteur;

CONSIDÉRANT que le promoteur désire aller de l'avant rapidement dans le présent projet, notamment en ce qui a trait au processus de consultations publiques établi par Industrie Canada en la matière;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

CONSIDÉRANT QUE le site visé constitue le site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Sogetel;

CONSIDÉRANT que l'implantation des structures de télécommunications est de juridiction fédérale et que par conséquent la réglementation municipale n'est pas opposable au projet soumis,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christian Lamontagne ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion par Sogetel sur une partie du lot 4 217 625 du cadastre du Québec, soit sur une propriété de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford;

QUE ce Conseil est favorable à signer un bail de location pour un terrain appartenant à la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford formé d'une partie du lot 4 217 625 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester;

D'AUTORISER la signature, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, par monsieur Hector Provençal, maire et Madame Linda Gilbert, directrice générale, le bail entre la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford et « Sogetel Mobilité inc. ».
ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

167-06-2019

5 - CLÔTURE ET AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE la séance soit ajournée au 28 juin à 12h30, il est 13h45.
ADOPTÉE

Hector Provençal, maire

Linda Gilbert, directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hector Provençal, maire

168-06-2019

6 - OUVERTURE SÉANCE D'AJOURNEMENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 28 juin 2019, À 12 HEURES 30 MINUTES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Christian Lamontagne
Alexandre Provençal
André Loubier
Samuel Goudreau
Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum. Madame Linda Gilbert, directrice générale, agit comme secrétaire.

IL EST PROPOSÉ PAR: Christian Lamontagne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
DE procéder à l'ouverture de la séance d'ajournement, il est 12h39.
ADOPTÉE

169-06-2019

7 - ORDRE DU JOUR SÉANCE D'AJOURNEMENT

6- Ouverture de la séance
7- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
8- Résultats ouverture soumission chemins hiver
9- Analyses de divers scénarios à vous présenter
10- Chemins d'hiver - la suite
11- Varia

12- Parole aux contribuables
13- Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Provençal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE l'ordre du jour soit adopté, les points 8 & 9 ont été traités à la séance extraordinaire de 8h, ce 28 juin.
ADOPTÉE

8 - RÉSULTATS OUVERTURE SOUMISSION CHEMINS HIVER

Point traité à la séance extraordinaire de ce 28 juin à 8h.

9 - ANALYSES DE DIVERS SCÉNARIOS À VOUS PRÉSENTER

Point traité à la séance extraordinaire de ce 28 juin à 8h.

170-06-2019

10 - CHEMINS D'HIVER - LA SUITE

ATTENDU QUE les élus rejettent la seule soumission reçue vu le prix exorbitant;

ATTENDU QUE les élus ont révisé le devis pour retourner en appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Christian Lamontagne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les membres du conseil désirent que soit publié un 3e appel d'offres public pour l'entretien des chemins d'hiver. L'avis public sera publié dans l'Hebdo Régional. Ouverture le 8 août 2019 et adoption par le conseil le 9 août 2019.

ADOPTÉE

11 - VARIA

12 - Parole aux contribuables

171-06-2019

13 - Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR : André Loubier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE cette assemblée soit close, il est 12 heures 45 minutes.

ADOPTÉE

Hector Provençal
Maire

Linda Gilbert
Secrétaire-trésorière
et directrice générale

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hector Provençal, Maire